

Dans certaines circonstances, notamment lorsque les problèmes politiques ont une importance cruciale ou que le maintien de la paix nécessite une intervention civile et militaire (par exemple, en Namibie), le Secrétaire général peut nommer un représentant civil spécial à la tête de l'opération. Dans ce cas, ce représentant spécial est généralement d'un rang supérieur à celui du commandant de la Force de l'ONU, bien qu'il puisse avoir un statut identique, et chacun rend compte au Secrétaire général des activités propres à son domaine.

## MAINTIEN DE LA PAIX ET FONCTIONS NON MILITAIRES

C'est pendant la crise de Suez, en 1956, que les Nations Unies ont pour la première fois déployé des forces armées de maintien de la paix, afin d'*assurer* et de *superviser* le cessez-le-feu entre l'Égypte d'une part, et la Grande-Bretagne, la France et Israël d'autre part. Depuis, on a toujours assimilé le maintien de la paix à ce genre d'opération. Le «maintien de la paix» comprend habituellement quatre grands volets : la *pacification interne*, pour empêcher la reprise des combats lors d'un conflit interne; les *forces tampon*, pour séparer les belligérants dans un tel conflit; les *patrouilles frontalières*, dans lesquelles entrent la supervision du cessez-le-feu, les enquêtes, les rapports et les patrouilles proprement dites; et l'*observation*, la supervision, non armée, d'une trêve, d'un cessez-le-feu ou d'une ligne d'armistice.<sup>3</sup>

Normalement, les soldats de la paix n'ont pas le droit de recourir à la force, sauf en cas de légitime défense. Mais dissuader et rassurer, qui sont l'objet essentiel de leur mission, donnent à leur travail un caractère nettement militaire. Toutefois, la spécificité et la nature imprévisible de chaque opération signifient que les troupes participent parfois à des activités dont on peut dire, au mieux, qu'elles n'ont rien de militaire. Le cas n'est pas rare. Dans chaque conflit important, on a utilisé des forces militaires pour stabiliser le théâtre des opérations, ce qui permet de rebâtir l'infrastructure civile et d'attendre que les autorités légales soient rétablies.<sup>4</sup>

Ce genre d'action a été tout particulièrement évident dans deux opérations : celle montée au Congo (le Zaïre actuel) de 1960 à 1964, et celle de Chypre, qui continue encore. Par ailleurs, ces opérations ont une caractéristique commune, à savoir : l'utilisation de personnel et d'organismes civils ou non militaires qui, avec la force de maintien de la paix, s'occupent des questions humanitaires ou des problèmes relatifs à la fonction publique suscités par le conflit. Par contraste, il y a des missions au cours desquelles le rôle des civils est prédominant sur le plan opérationnel. Citons le cas, en 1962-1963, de l'Autorité exécutive temporaire des Nations Unies en Nouvelle-Guinée occidentale (UNTEA) et, en 1989-1990, du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT).

### L'OPÉRATION DU CONGO

L'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) a été déclenchée suite au soulèvement de l'armée congolaise, après que ce pays est devenu indépendant de la Belgique, en juin 1960. En réponse à ce soulèvement, la Belgique a envoyé des troupes apparemment pour protéger ses ressortissants restés

au Congo. À la demande du premier ministre Patrice Lumumba, les Nations Unies ont mis sur pied une force de maintien de la paix pour obliger les Belges à se retirer et pour restaurer l'ordre public. La tâche de l'ONUC a été compliquée par la sécession de la province méridionale du Katanga et par l'effondrement du gouvernement central.

Opération de maintien de la paix la plus importante jamais entreprise, et à laquelle ont participé plus de 20 000 militaires, l'ONUC a eu ceci de remarquable qu'elle se doublait d'une opération civile de grande envergure. Cependant, l'élément militaire de l'ONUC appuyait, et parfois exécutait, des tâches à la demande du chef des Opérations civiles.

Par exemple, les soldats de l'ONU ont participé à la réinstallation des réfugiés et dispensé une aide médicale et humanitaire aux civils. L'hôpital du quartier général de la force de maintien de la paix et les cliniques mobiles étaient ouverts à la population. Les soldats de la paix ont envoyé de la nourriture et des médicaments dans la province du Kasai, où sévissait la famine, et dans d'autres régions, quand le besoin s'en est fait sentir.

Qui plus est, l'ONUC a contribué à maintenir l'ordre public au Congo. La force effectuait des patrouilles avec la police locale et, dans les zones où celle-ci n'était plus présente, elle se chargeait de toutes les fonctions de sécurité des autorités congolaises. Opération de maintien de la paix parmi les plus controversées de l'histoire des Nations Unies, l'ONUC a pourtant réussi, entre autres grands accomplissements, à protéger d'innombrables civils contre les conséquences des dissensions politiques et des luttes tribales.<sup>5</sup>

### Les Opérations civiles de l'ONUC

Partie importante de l'ONUC, les Opérations civiles, dirigées et exécutées par des civils, étaient distinctes de la composante militaire. Elles avaient pour rôle de diriger l'opération civile d'aide et de reconstruction au Congo, où elles sont restées après le départ des forces militaires de maintien de la paix.

Il avait fallu monter une vaste opération civile à cause de l'étendue des désordres causés par le conflit interne. La situation était exacerbée par la fuite des ressortissants belges, car leur départ, outre laisser le Congo presque totalement dépourvu de techniciens et de membres des professions libérales, avait entraîné la désorganisation quasi-totale des services publics.

Pour remédier à cette situation, le Secrétaire général avait réuni un groupe consultatif composé de hauts dirigeants d'organismes spécialisés de l'ONU, qu'il a chargé de définir les conditions nécessaires au rétablissement des services publics au Congo. Placé sous la direction du chef des Opérations civiles, dont le statut était le même que celui du commandant de la Force de l'ONUC, ce groupe devait, pendant une mission de longue durée, conseiller le gouvernement congolais en matière de programmes sociaux et économiques et de planification, et l'aider à former des Congolais pour combler les postes laissés vacants au départ des Belges.

Peu à peu, les Opérations civiles sont intervenues dans tous les aspects de la vie civile congolaise et elles ont fait appel aux compétences d'un grand nombre d'organismes, notamment